



Compte Epargne Temps

Nous avons signé l'accord

Lens le 12 février 2011

En négociations depuis le 15/09/2009(sic), celles-ci se sont achevées, après maints reports de la Direction, par une dernière réunion le 11/01/2011.

Les avancées :

Possibilité désormais d'affecter au CET en plus du treizième mois et de la part variable:

- la prime d'intéressement
- la participation

Abondement à hauteur de **15%** par l'employeur de l'épargne utilisée au lieu et place des 10% actuellement en vigueur qui s'appliquait à l'ensemble des salariés de la CENFE (ex accord PDC) dans le cadre :

- d'une cessation totale ou partielle d'activité avant le départ effectif en retraite, dit congé de fin de carrière, hors éventuel dispositif de préretraite progressive
- d'un congé de formation hors temps de travail
- d'un congé de solidarité familiale
- d'un congé de soutien familial
- d'un congé pour catastrophe naturelle
- d'un congé de solidarité internationale

Cristallisation des acquis au 31/12/2008 (fin de l'accord ex Flandre) pour les salariés de l'ex-CEF

Paiement possible de **5 jours de congés** payés affectés au CET par an.

Les points d'achoppement :

- **pas d'abondement** dans tous les cas de prise d'un CET, et plus particulièrement dans le cadre d'un Congé Parental d'Education
- le **non remplacement** un pour un des collègues qui utilisent leur CET, ce qui est pour nous aberrant, eu égard au sous-effectif récurrent constaté au sein de la CENFE, tant aux sièges qu'au Réseau.

Vos élus CFDT ont émis un avis d'abstention au Comité d'Entreprise du 27/01/2011 et ont décidé de signer cet accord, il nous est en effet apparu clairement que les points positifs l'emportaient sur les points négatifs.

Nous sommes persuadés que cet accord permettra à tout un chacun de gérer librement son CET, tant en jours qu'en numéraire, et pourra aider à l'amélioration substantielle des conditions de départ de l'entreprise, compte tenu notamment, de l'allongement de l'âge de départ en retraite.

Vos représentants **Cfdt CE NFE**

*Nathalie HEYSEN, Sonia RUCKEBUSCH
Philippe DUBOIS, Pierre COLPIN, Christian MICHALSKI*

☎ : 03-21-28-73-24, 📞 06-82-01.31.76